Quoi de neut au pays?



Bulletin Municipal de Moutier-Malcard n° 1-2022



Sommaire	Couverture
Lettre du Maire	P 1
Informations	P 2
Gardes	Р3
Etat Civil	P 4
Conseil Municipal du 29 septembre 2021	P 5
Conseil Municipal du 9 décembre 2021	P6 à8
Fibre optique / Site Internet de la commune / Elections présidentielle et législatives 2022	P 9
Creuse Avenir 2005 / Les Anciens Combattants	P 10
Club de l'Espérance / Le Galet creusois	P 11
Cyclo Racing Team 23 / Les Mounous / L'Amicale Laïque	P 12
Comité des Fêtes	P 13
Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse	P 14 & 15
Evolis 23 : La collecte des déchets, les bons gestes	P 16
Don du sang / Colis de fin d'année / Recette du gâteau de riz	P 17
PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)	P 18
Ecovaloris / Application Intramuros	P 19



Directeur de Publication Rédaction Imprimeur Dépôt Légal > Pierre GUYOT

Mairie de MOUTIER-MALCARD

➤ Mairie de MOUTIER-MALCARD

▶ Janvier 2022

LA LETTRE DU MAIRE

Nouvelle année, nouveaux espoirs, nouveaux projets et nouvelles élections présidentielle (10 et 24 avril) et législatives (12 et 19 juin) vont régir le tempo de ce début d'année 2022.

Les espoirs vont surtout se concentrer sur la sortie de cette maudite pandémie qui n'en finit pas de faire des vagues. Ce cinquième opus, a touché plus durement notre commune par des décès liés au COVID et plus de personnes détectées positives que précédemment. Je ne peux que vous recommander d'adopter la plus grande prudence.

L'espoir se fait jour aussi de voir la fin des travaux de construction du réseau fibre optique par l'entreprise Axione mandatée par le syndicat Dorsal pour un

accès internet plus rapide et confortable en 2023.

Les projets d'investissements pour notre commune vont se focaliser sur la réalisation d'un chauffage collectif par géothermie pour les 3 bâtiments (mairie, salle polyvalente et l'immeuble de l'ancienne Poste), ainsi que l'isolation complète de ces derniers et la réfection de la place de la mairie. Certaines routes vont voir leur revêtement refait en enrobé à chaud.

Dans notre église, la statue de Saint Eutrope, va partir pour une restauration complète. Quant à notre statue de Sainte Barbe, elle retrouvera son socle d'origine courant 2022 (d'après les dernières informations en ma possession). Par contre, la construction du hangar, pour le matériel associatif, que nous aurions dû effectuer en 2021 a pris beaucoup de retard. Les prix de la construction ont subi une hausse très importante par rapport à l'estimation de l'architecte. Nous mettons donc entre parenthèse ce projet. La raison en est simple, le projet géothermique est inscrit sur le plan de relance 2022 et nous pouvons profiter de subventions importantes (70 à 80%). Malgré cela, c'est un projet coûteux pour notre capacité d'auto-financement communale. A ceci, s'ajoute l'urgence de la réfection de certaines routes. Si nous voulons maîtriser nos dépenses d'investissements, il faut faire des choix. Nous réétudierons ce projet en 2023.

L'amicale laïque prévoit son feu de St Jean en Juin. Le comité des fêtes a changé de président et de nouveaux membres ont intégré le bureau. Le 14 Juillet et la brocante de Septembre sont programmés. Le club de gymnastique continue ses activités le lundi et jeudi et la randonnée en Octobre. Un peu d'espoir revient donc au niveau animation associative.

Notre nouveau site internet est opérationnel depuis la mi Janvier. Vous trouverez les informations nécessaires sur la vie de notre commune. Vos remarques sont les bienvenues quant à la construction, la mise en page et le contenu de ce dernier.

Il est temps maintenant de vous exprimer mes vœux de santé et de prospérité ainsi qu'une excellente année 2022. Toujours à votre service.

Pierre Guyot

INFORMATIONS

MAIRIE

Le secrétariat est ouvert au public du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (vendredi 16 h)

© 05.55.80.60.44 / e-mail: mairie-moutier-malcard@orange.fr

Site internet: moutiermalcard.com

Permanences des élus : ~ Maire - le lundi toute la journée, et la semaine sur rendez-vous

~ 1er Adjoint - le lundi matin

~ 2^{ème} Adjointe - le lundi après-midi

SERVICE DES EAUX

S.I.A.E.P. DES MOUTIERS - MAIRIE DE MOUTIER-MALCARD

© 05.55.80.60.44 / e-mail : siaep.des.moutiers@orange.fr Pour tout problème vous pouvez appeler aux numéros suivants :

Entreprise EBL chargée de l'entretien du réseau d'eau :

Numéro de portable du fontainier d'astreinte 2 06.10.62.14.27 -partie technique-

SERVICES D'URGENCES

Sapeurs Pompiers : 18

Gendarmerie de Bonnat : 05-55-62-10-07 ou 17

Samu : 15

ASSISTANT SOCIAL

Mme JUPILLAT - UTAS GUERET - ☎: 05-44-30-25-50 ou 40

Permanence sur rendez-vous

RELAIS POSTE

Au bar - tabac - journaux « Le Marandé » - Agréé Paiement de proximité - 18, place des Tilleuls. Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi & Dimanche de 8h00 à 13h30 et de 17h00 à 20h00 Mercredi et jours fériés de 8h00 à 13h30

Levée du courrier à 8h30 du lundi au samedi.

3 05.55.80.65.78

ORDURES MENAGERES

Compétence de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche : 05-55-80-88-01 gérée par EVOLIS 23 pour l'ensemble du territoire.

Service Info Déchets: 05.55.89.86.06 / www.evolis23.fr

Déchèterie de Nouziers (Les Mazeaux) : mercredi & samedi de 9h à 12h.

Carte d'accès obligatoire

RECENSEMENT MILITAIRE

1ère et 2ème Tranches de l'année

Les jeunes filles et garçons nés :

entre le 01/01/2006 & le 31/03/2006 doivent se faire recenser en mairie avant le 31 mars 2022 entre le 01/04/2006 & le 30/06/2006 doivent se faire recenser en mairie avant le 30 juin 2022

DEMANDEURS D'EMPLOI

Les demandeurs d'emploi doivent désormais se faire inscrire auprès de Pôle Emploi au **3949 ou sur www.pole-emploi.fr**

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscriptions peuvent être réalisées tout au long de l'année. Afin de valoir pour un scrutin général ou partiel, la demande doit être effectuée le 6ème vendredi précédant le 1er tour du scrutin. Elle peut être faite en ligne : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396 ou en mairie : cerfa n° 12669*02 accompagné d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

Services de Garde

MEDECINS

DR CHARBONNIER BONNAT 05.55.62.12.14
DRS DENOST-LEMASSON CHATELUS MALVALEIX 05.55.80.84.20
DR LAURENT SYLANDA GENOUILLAC 05.19.37.00.23

Le numéro à composer les nuits et week-end est le 05.55.41.82.02 Gardes de nuit de 18H à 8H

PHARMACIES

Pharmacie de l'EGLISE	CLUGNAT	2 05.55.65.05.68
Pharmacie de BONNAT	BONNAT	2 05.55.62.10.12
Pharmacie de la PLACE	BOUSSAC	2 05.55.65.00.59
Pharmacie GUSTAVE	SOUMANS	2 05.55.65.41.54
Pharmacie du CHATEAU	BOUSSAC	2 05.55.65.02.78
Pharmacie de GENOUILLAC	GENOUILLAC	2 05.55.80.74.07
Pharmacie MATHIEU	CHATELUS-MALVALEIX	2 05.55.80.83.38

Les gardes seront assurées du vendredi soir 19h au vendredi soir suivant 19h. En cas d'urgence il suffit de composer le numéro de téléphone de votre pharmacie habituelle ou le 32 37

INFIRMIERS A DOMICILE

Cabinet PRIEZ Fanny / LAMY Charline	BONNAT	05.55.62.12.44
BLANCHET Joëlle / CLEMENT Evelyne	BONNAT	05.55.62.80.48
PICAUD Valérie / MERCIER Véronique / MERCIER Stéphane	MORTROUX	05.55.80.51.57
BAUDE Stéphanie/ CHEZEAU Carole / LABESSE Fabienne	LA CELLETTE	07.50.51.52.15
ESCOUBEYROU Marc / LEJEUNE Bernadette / BOUCHET William / CHAMPEAUX Patricia	GENOUILLAC	05.55.80.74.22

MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

Cabinet GAZZO/GRAVERON/MIRGUET/RIBAULT	BONNAT	05.55.81.03.20
--	--------	----------------

PEDICURE-PODOLOGUE

CHAILLOU Caroline	BONNAT	05.55.81.03.20
-------------------	--------	----------------

ETAT CIVIL 2021





Grégory, Denis, Paul LE BRAS & Priscille, Sara MARTIAL René, François TAYON & Nadine, Jacqueline PINON

7 juillet 28 août



DECES

PERONNET Roland, Raoul
HERAUD Yvette Veuve BARRAT
GENDRAUD Bernard

29 avril 22 août

15 décembre

Personnes inhumées à Moutier-Malcard en 2021

Etat Civil	Date d'inhumation
PEYROT Georges, Amédé	3 février
GUILLEMENT née CHABRIDON Célestine, Marie-Louise	6 février
GUERITON née GAUDON Marcelle, Denise	19 avril
CONILLEAU Maurice	17 avril
PEYROT née THEVENIAU Odette, Geneviève	22 octobre
MILLET née NOUAILLE Renée	23 novembre
TEYTON née VILLEVET Simonne	15 décembre

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt neuf septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOUTIER MALCARD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pierre GUYOT. Étaient présents: M. Pierre GUYOT, M. Michel LABESSE, Mme Annick CHEMISIER, Mme Nadège ROBERT, M. Michel DESIRE, M. Pascal BERNARD, M. Jean-Pierre GENTY, M. Didier MOULIN, M. Arnaud DEBROSSE, Mme Marjorie MERITET, Mme Nathalie PICAUD, M. Romain JAMET. Étaient absents excusés: M. Eric BALLAIRE, M. Francis PRADEAU, M. Vincent MALIEN. Secrétaire: M. Jean-Pierre GENTY.

<u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-031 : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) - Substitution de L'EPCI à ses communes membres pour le prélèvement au FNGIR</u>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche est substituée à la commune pour prendre en charge son prélèvement au fonds national de garantie individuelle des ressources prévu au 2.1 de l'article 78 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, à l'exclusion de la fraction calculée selon les conditions prévues aux 1° et 2° du a du D du IV du même 2.1.

12 VOTANTS - 11 POUR - 0 CONTRE - 1 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-032 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune.

12 VOTANTS - 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-033</u> : Recrutement d'un contrat Parcours Emploi Compétences

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à modifier la convention signée avec Monsieur LEGAYE Cédric à compter du 1er novembre 2021 et pour la durée restante à courir soit jusqu'au 31 mai 2022, en fixant la durée hebdomadaire de travail à 35 heures.

12 VOTANTS - 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

INFORMATION: Affaires diverses

Commission voirie : réunion le vendredi 22 octobre 2021 à 17 H 30 devant la mairie

<u>Commission Colis des Aînés</u> : réunion le mardi 26 octobre 2021 à 18 heures <u>Demande de dénomination des rues du village du Geay</u> : avis défavorable

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf décembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de MOUTIER MALCARD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pierre GUYOT.

<u>Étaient présents</u>: M. Pierre GUYOT, M. Michel LABESSE, Mme Annick CHEMISIER, Mme Nadège ROBERT, M. Michel DESIRE, M. Eric BALLAIRE, M. Pascal BERNARD, M. Francis PRADEAU, M. Jean-Pierre GENTY, M. Didier MOULIN, M. Arnaud DEBROSSE, Mme Marjorie MERITET, Mme Nathalie PICAUD, M. Romain JAMET.

Étaient absents excusés : M. Vincent MALIEN.

Secrétaire : Mme Nadège ROBERT.

<u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-034</u>: <u>Dissolution du Syndicat inter-communal de transports des élèves du Collége de BONNAT - Clé de répartition</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves du Collège de Bonnat et d'accepter la répartition de l'actif en fonction des participations versées par les communes membres en 2020.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-035</u>: Convention de droit d'usage pour l'installation d'équipements de communications électroniques

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de droit d'usage pour l'installation d'équipements de communications électroniques à intervenir entre le Syndicat Mixte Dorsal et la Commune, sur le terrain communal situé route de l'Etang.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-036</u>: Transfert de la compétence Infrastructures de charge pour Véhicules Electriques et Infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules au <u>SDEC</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte et valide les conditions techniques, administratives et financières du transfert de la compétence en matière de « IRVE et GNV», et décide de transférer au SDEC, la compétence infrastructures de charge pour véhicules électriques (IRVE) et infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-037</u>: <u>Diagnostic du potentiel territorial en énergies renouvelables</u>

Le Conseil Municipal, considérant l'opportunité locale d'un projet de parc photovoltaïque au sol, autorise la société Solaterra à réaliser, de manière exclusive, une étude de préfaisabilité composée d'une étude foncière et d'une phase de consultation complémentaire des services de l'Etat afin de conforter les résultats du diagnostic.

14 VOTANTS - 10 POUR - 0 CONTRE - 4 ABSTENTIONS

<u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-038 : Atelier municipal au parc</u>

Le Conseil Municipal considérant l'estimatif des travaux établi par l'architecte à 92.935,00 € HT dont 9.800,00 € d'honoraires et l'ouverture des plis avec une offre à 176.000,00 € H.T, décide que pour des raisons d'ordre budgétaire et d'intérêt général, de classer sans suite la présente procédure d'appel d'offre et d'ajourner le projet.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-039</u>: Création d'un réseau de chaleur dans les bâtiments communaux de la "Place de la Mairie" - Demande de subventions DETR, DSIL, SDEC...

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'avant-projet tel que présenté, décide de poursuivre le processus engagé, d'arrêter le plan de financement prévisionnel comme suit :

Création d'un réseau de chaleur par géothermie et rénovation énergétique de trois bâtiments	Dépenses	Recettes
Travaux H.T.	648.950,00 €	
DETR (50%)		324.475,00 €
DSIL (24.61 %)		159.706,60 €
SDEC (20%) plafonné à 35.0000,00 €		35.000,00 €
Autofinancement		129.768,40 €
TOTAUX	648.950,00 €	648.950,00€

Autorise Monsieur le Maire à demander les subventions nécessaires DETR, DSIL, SDEC... aux structures concernées.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-040 : Travaux de voirie 2022 : Demande de subvention DETR – Voies Communales n° 6, 9 et 117</u>

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux d'un montant de 39.559,38 € soit 40 % du montant hors taxes des travaux estimés à 98.898,45 € H.T.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-041</u>: Rénovation de statues de l'Eglise - Demande de subvention

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de faire restaurer la statue de Saint-Eutrope pour un coût de 4.195,00 € hors taxes et de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de la Creuse à hauteur de 10 % et de la DRAC à hauteur de 40 % du montant hors taxes des travaux.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-043</u>: Travaux de voirie 2022 - Demande de subvention Boost'Commune auprès du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre du fonds Boost'Commune d'un montant de 18.587,00 €, correspondant au solde disponible attribué par le Conseil Départemental à la Commune.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-044 : DM N° 1 - Budget annexe assainissement</u>

Les crédits ouverts au compte 706129 étant insuffisants pour un montant de 97,00 €, un prélèvement de la même somme est approuvé sur le compte 62513.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-045 : DM N° 2-2021 - Budget Principal</u>

Un crédit d'un montant de 300,00 € étant nécessaire au compte 673 (non prévu lors du vote du budget), un prélèvement de la même somme est approuvé sur le compte 6574.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

INFORMATION: Affaires diverses

<u>Logiciel « cimetière »</u>: Monsieur le Maire envisage de recruter un contrat aidé spécifiquement pour la saisie des données.

<u>Evolis 23</u>: le rapport annuel prix et qualité du service public d'élimination des déchets est tenu à la disposition des Conseillers Municipaux au secrétariat de mairie. Il est consultable par tout administré sur le site évolis23.

Le 20 novembre 2021, nous avons procédé au nettoyage de l'église.





FIBRE OPTIQUE



Travaux d'installation du NRO

Vous avez dû remarquer des travaux de décaissement à l'entrée du bourg en dessous du garage communal.

C'est en prévision de l'installation du NRO (Nœud de Raccordement Optique) prévu à la fin du mois.

Ce local technique est nécessaire pour l'arrivée de la fibre en 2023.

Depuis quelques semaines, une société élague le long des routes.



Exemple de NRO





Elections présidentielle et législatives

La prochaine élection présidentielle est prévue les 10 et 24 avril 2022. Les élections législatives (députés) sont prévues les 12 et 19 juin 2022.





En effet, notre équipe première pointe à la dernière place en première division avec seulement un match nul à Gouzon et des défaites.

Lors des premiers matchs, les défaites étaient avec un faible écart mais les derniers matchs l'écart était plus important du fait de l'absence de nombreux

titulaires blessés ou non motivés.

Les matchs se sont arrêtés fin novembre en raison du mauvais temps.

Normalement, le championnat doit reprendre le 9 janvier 2022 en jouant les matchs en retard.

Notre équipe B faute d'effectif suffisant a déclaré forfait général après 3 forfaits.

La fin de saison va être longue et sans doute pénible. Souhaitons que les joueurs soient toujours motivés et ne laissent pas tomber leur équipe.

Bonne année et bonne santé à tous : joueurs, dirigeants et sympathisants en espérant une amélioration en attendant des jours meilleurs.

Le Coprésident Alain DALLOT



Les Anciens Combattants



Les anciens combattants et veuves de Moutier-Malcard vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2022.

Le jeudi 11 novembre, la section des anciens combattants, le conseil municipal et les habitants ont rendu hommage aux soldats morts pour la France durant la 1ère guerre mondiale. Les participants se sont rassemblés au monument aux morts pour le traditionnel dépôt de gerbe avant de rejoindre le cimetière où une autre gerbe a été déposée.

Cette cérémonie du souvenir riche en émotion a permis de rappeler les événements tragiques de l'histoire et le devoir de mémoire.







Le 5 décembre, Monsieur le Maire et son adjoint ont déposé une gerbe au monument aux morts. Cette date ne signifie pas la fin de la guerre en Algérie mais un hommage rendu à nos morts sur cette terre d'Afrique du Nord. Alors respectons cette date par une présence au monument aux morts.

Le Président, Bernard FOREST



Club de l'Espérance

A tous, nous souhaitons le meilleur pour cette année 2022, une bonne santé, quelques moments de partage avec les vôtres et le plaisir de pouvoir continuer à sortir.

Malgré que nous ne soyons qu'une dizaine d'irréductibles, nous continuons cette année le club, tous sont d'accord pour continuer à nous réunir les 3ème jeudi de chaque mois et nous en sommes très heureux!

Nous pensons à celles et ceux qui malheureusement ne peuvent plus se déplacer nous en sommes bien désolés.

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Madame Odette Fouine, nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.

Nous vous renouvelons nos meilleurs vœux et vous adressons nos amicales pensées.

Le Bureau





J'ai une pensée amicale pour Monsieur Bernard GENDRAUD qui nous a quitté comme il a vécu discrètement le 15 décembre dernier. Il a été pour moi un soutien amical, et m'a rendu de nombreux services, comme à beaucoup de personnes qui n'ont pas été informées de son décès. Il va nous manquer car c'était une personne agréable dévoué à tous, serviable.

Sincères condoléances à toute sa famille.

Annie TROUSSEL





En raison de la covid, l'année 2021 a été, pour notre association, une année blanche. Peut-on espérer 2022 libéré de ce virus ? Pour l'instant c'est très mal engagé.

Nous avons profité de ces moments de repos pour établir le bilan de 30 années de compétition solex.

Nous sommes montés 160 fois sur le podium, 51 victoires, 23 deuxième places, 3 troisième place en catégorie Origine, 48 victoires, 17 deuxième places et 18 troisième place en Super prototype, 3 titres de champion de France et 6 titres de champion du Limousin en Origine, un titre de champion de France, 3 titres de champion du Limousin et 2 titres de champion du Centre-Ouest en Super prototype. Un bilan très satisfaisant qui nous a permis de sillonner nos belles régions françaises, du nord au sud et de l'ouest à l'est pendant ces trois décennies.

En l'attente de jours meilleurs, nous vous adressons, à tous, tous nos vœux de bonheur et surtout de santé pour cette nouvelle année.

Le Bureau



Le CYCLO RACING TEAM 23 espère que vous avez tous passé de très bonnes fêtes de fin d'année malgré les évènements que l'on connaît tous malheureusement.

Pour la deuxième année consécutive nous avons été obligé d'annuler notre course (2020-2021) alors je tenais à vous dire que nous allons déployer tous nos efforts pour 2022 : en effet la course de MOUTIER est déjà inscrite au calendrier du trophée du grand ouest. Je vous donne donc RDV le samedi 2 Juillet 2022 pour notre course de MOUTIER-MALCARD avec l'arrivée de nouvelles catégories (scooters et motos 50 cc à boites) qui viendront étoffer le plateau des machines que l'on connait déjà tous (solex et mobs) : le départ s'annonce très chaud. Une dernière petite chose concernant nos valeureux bénévoles, une date sera mise en place au printemps d'ici là, les choses se seront calmées je l'espère.

Adrien MEUNIER, Didier PIERRE et Florent POIRIER se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2022.

Le Président, Vincent MALIEN



CLUB DE GYM

LES MOUNOUS

GYM & ZUMBA

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très bonne année 2022, en espérant que cette crise sanitaire nous laisse enfin tranquille.

Nos cours de gym et de zumba sont toujours maintenus avec contrôle des passeports vaccinaux à chaque séance. Pour le bien de tous, du gel hydroalcoolique est à disposition dans la salle des fêtes et le masque doit être porté avant et après l'activité sportive.

Prenez soin de vous et de vos proches,

Le bureau.

L'amicale laïque

L'année 2021 s'achève, et celle-ci nous a permis grâce à une collaboration avec le comité des fêtes de relancer nos activités lors de la fête du 14 juillet. Vous avez été nombreux à vous être déplacé pour déguster nos burgers et nous vous en remercions.

En raison d'un trop petit nombre d'acteurs et suite aux nouvelles annonces gouvernementales, nous avons la mort dans l'âme décidé une nouvelle fois d'annuler notre spectacle théâtral.

Nous vous donnons rendez-vous pour notre repas fondu frites suivi de son bal le samedi 18 juin.

Je vous souhaite au nom des membres du bureau, une très belle année et surtout, le plus important une très bonne santé.

Ludovic BAYARD

Comité des Fêtes

Tous les membres du Comité des Fêtes vous présentent leurs vœux pour la nouvelle année. Bonheur, joie et surtout santé. Que 2022 noud accorde plus de convivialité et de rassemblements que les deux années précédentes.

Le 19 novembre 2021, nous nous sommes retrouvés pour l'Assemblée Générale de notre association. Après avoir fait un bilan plutôt positif de l'année écoulée, nous avons procédé, non sans mal, au renouvellement du bureau suite à la démission de P'tit Claude (Président) et de Jean-Pierre Genty (commissaire aux comptes). Après de longues discussions, nous avons préféré une coprésidence. Le bureau est donc ainsi composé :

Coprésidents : Michel DÉSIRE

Maryline DETROIS

Vices Présidents : Didier MOULIN

Romain JAMET

Secrétaires : Martine PROST

Sabrina LAFOND

Trésorière : Marie-José POIRIER
Trésorier-adjoint : Pierrick CAMUS
Commissaire aux comptes : Benoît MOULIN



Nous voulions aussi remercier Claude et Jean-Pierre pour leur dévouement pendant les 7 ans qui se sont écoulés et nous espérons toujours les compter parmi nos bénévoles.

C'est le 7 avril 1972 que les statuts de notre association ont été déposés en Préfecture. Nous réfléchissons actuellement comment fêter ces 50 ans. Peut-être avez-vous des idées, des photos, vidéos, anecdotes qui pourraient retracer 50 ans de convivialité et de bénévolat sur notre commune. Nous comptons sur vous, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous espérons pouvoir nous retrouver pour notre fête du 14 juillet et pour la brocante du dimanche 18 septembre 2022.

Le bureau







Le Montet

23600 BOUSSAC-BOURG

Tél secrétariat : 05.19.70.03.03 Mail : secretariat@smbpc.fr

La Compétence GeMAPI, c'est quoi ?

Conformément au code de l'environnement, la compétence GeMAPI exercée par le Syndicat comporte 4 missions obligatoires :

- Aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau.
- La défense contre les inondations.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les actions du Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse s'inscrivent obligatoirement dans le cadre de programmes pluriannuels coordonnés de type « Contrat territorial ».

L'objectif est de retrouver le « Bon état écologique des cours d'eau ».

Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse

Un Syndicat à compétences GeMAPI

La Compétence GeMAPI : Pourquoi et Qui ?

La loi de modernisation de l'action publique territoriale (loi NOTRe), a créé une nouvelle compétence obligatoire pour les intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2018 :

La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI).

Sur le Bassin de la Petite Creuse cette compétence est attribuée aux Communautés de Communes de :

Creuse Confluence

Portes de la Creuse en Marche

Pays Dunois

Marche et Combraille en Aquitaine

Ces 4 intercommunalités ont décidé de transférer cette compétence GeMAPI en créant le Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse.

Le code de l'environnement précise que l'entretien des cours d'eau et la gestion des encombres sont du devoir des propriétaires riverains, qu'il s'agisse d'une collectivité ou d'un propriétaire privé.

Le Syndicat peut se substituer aux riverains uniquement dans le cadre d'un contrat territorial défini et systématiquement avec l'accord écrit du propriétaire.

Syndical Mixte de la Petite Creuse CC Pays d'hund CC de la Marche Derichone CC de la Marche Derichone CC Portes de la Creuse en Marche CC Portes de la Creuse en Marche CC Portes de la Creuse en Marche CC CC Protes de la Creuse en Marche CC CC Protes de la Creuse en Marche CC CC Creuse Confluence CC CC Creuse Confluence CC CC Protes de la Creuse SM Petite Creuse SM Petite Creuse SM Revere Creuse et affixerés Department La Confluence La Confluence SM Petite Creuse SM Revere Creuse et affixerés Department La Confluence La Confluence La Confluence CC Creuse Confluence CC CC Pays Thrint CC CC Pays d'hund CC de la Marche Berndonne CC CC Pays Durios CC Pays d'hund CC de la Marche Berndonne CC CC Pays Thrint CC CC Pays T

Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse

Un Nouveau Contrat Territorial sur le Bassin versant de la Petite Creuse 2021-2026, proposant des stratégies et un programme d'actions directement issus du bilan du précédent contrat.

Pour répondre aux problématiques de terrain sur le bassin de la Petite Creuse, le Contrat Territorial doit :

- Répondre aux exigences de la directive européenne sur l'eau (DCE) et de la loi sur l'eau, - - Analyser les problématiques locales sur un bassin versant.

Pour se faire, nous avons réuni l'ensemble des acteurs et représentants d'usagers afin de co-construire une stratégie et un programme d'actions afin d'atteindre les objectifs de retour au « bon état écologique » des cours d'eau.

En mars 2021 nous avons donc signé un nouveau Contrat Territorial avec l'ensemble des partenaires pour une durée de 6 ans (2 X 3 ans).

Des partenaires précieux, acteurs d'un territoire.

Il nous est impossible de tout réaliser seul. Heureusement, nous bénéficions de l'aide de plusieurs partenaires :

La Chambre d'Agriculture de la Creuse, pour appréhender les problématiques agricoles.

Le Conservatoire des Espaces Naturels, pour la gestion des zones humides

Le SIAEP de Boussac pour la gestion de la ressource en eau potable.

La Fédération de Pêche de la Creuse

L'EPTB Vienne (Etablissement Public Territorial de Bassin)

GMHL (Groupement Mammologique et Herpétologique du Limousin)

Financièrement, les actions sont soutenues par :

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne

La Région Nouvelle Aquitaine

Le Département de la Creuse

<u>Plusieurs volets d'actions sur des zones</u> prioritaires du bassin.

L'assemblée des partenaires ont défini des secteurs d'intervention durant ce programme. Plusieurs volets d'actions seront mis en place afin de répondre directement aux problématiques locales:

Volet Milieux Aquatiques / zones humides

Volet Agricoles

Volet plans d'eau

Volet communication

Volet suivi

L'ensemble des actions seront analysées la troisième année afin de poursuivre ou réorienter ces actions à suivre.



Si vous êtes propriétaire ou exploitant en bordure de cours d'eau et que vous vous posez des questions sur comment gérer ces parcelles, nous sommes disponibles pour répondre à vos interrogations, même si votre cours d'eau n'est pas encore inscrit au Contrat Territorial.

Technicien: Julien LEMESLE, Tél: 06 32 35 87 11

<u>Vos élus :</u>

Président Daniel Beuze, Maire Domeyrot 1^{er} Vice-président : Nicolas Cornette, Maire Jalesches 2^{ème} vice-présidente : Monique Gauthier, adjointe Chéniers.







La collecte des déchets, les bons gestes

Sortir les bacs la veille au soir et le bon jour

C'est la base, pour que vos bacs soient collectés, vous devez les sortir la veille au soir du jour de collecte, car les collectes commencent très tôt le matin et surtout, elles ne passent pas forcément à heure fixe.

Les jours de collecte 2022 seront consultables sur le site web depuis début 2022, avec les calendriers associés à télécharger. Dans la plupart des cas, les jours restent identiques à 2021 (si la collecte était le jeudi des semaines impaires, elle reste le jeudi des semaines impaires).

Si vos jours changent, vous recevrez le calendrier directement dans votre boîte aux lettres.

Sortir les bacs remplis (mais sans débord)

<u>Pour les ordures ménagères</u>: une levée est comptabilisée à chaque fois que votre bac est collecté. Pour optimiser votre utilisation du service et payer le minimum de levées, **ne sortez votre bac que quand il est plein**! Rentrez-le ensuite pour éviter qu'il ne soit collecté pour rien.

Impossible de rentrer les bacs, comment éviter qu'ils ne soient collectés à chaque fois ?

Si vous êtes dans l'incapacité de rentrer votre bac, vous pouvez y installer un cadenas. Dans ce cas, attention, pour qu'il soit collecté, il faut enlever le cadenas et la chaîne du bac! Si la chaîne et/ou le cadenas sont présents sur le bac (fixés ou attachés à la poignée par exemple), le bac ne sera pas vidé par la collecte.

>> www.evolis23.fr/teomi/installer-un-cadenas-sur-son-bac/

En cas de débords, comment faire ?

Vous pouvez vous rendre, au besoin, aux contenants collectifs les plus proches de chez vous, avec votre carte d'accès Evolis 23. Choisissez bien le tambour en fonction de la capacité du sac que vous souhaitez y déposer (n'utilisez pas le tambour de 80L pour un sac de 30L par exemple et inversement...).

Et si votre bac n'est pas dimensionné correctement pour votre usage, vous pouvez aussi demander un changement de volume de bac, directement auprès de la Ligne Info Déchets par mail ou via le site internet.

- >> www.evolis23.fr/les-colonnes-enterrees-gueret/contenants-collectifs-territoire/
- >> www.evolis23.fr/changement-de-volume-de-bacs/

Ne pas percer la carte Evolis 23

Pour ne pas prendre le risque de la perdre, certains usagers prennent l'initiative d'y faire un trou pour l'accrocher à un porte clé. Cela rend malheureusement la carte totalement inutilisable. En effet, la carte est composée d'un circuit imprimé placé sur l'intégralité de la surface.

Alors, pour pouvoir passer de longues et belles années avec votre carte, utilisez plutôt un porte-carte...

Retrouvez l'ensemble des démarches en lignes sur : www.evolis23.fr/outils-pratiques



BONNAT:

28 mars de 10h00 à 14h00

BOUSSAC:

01 février de 14h00 à 19h00

AIGURANDE:

23 février de 16h00 à 21h00 29 juin de 16h00 à 21 h00

SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE:

17 mars de 15h00 à 19h00



COLIS DE FIN D'ANNÉE

Nous avons procédé le 20 décembre, à la préparation des colis de fin d'année destinés aux personnes de plus de 75 ans de notre commune et à la distribution des 56 colis (dont 10 couples). Cette année, chacun avait le choix entre un colis ou un repas en commun au Marandé (18 personnes). Ce repas initialement prévu le 18 décembre a du être reporté et aura lieu dès que les conditions sanitaires le permettront.



Avos fourneaux

Gâteau de riz

2 gros œufs 150 gr de sucre 1 sachet de sucre vanillé 180 gr de riz rond 1 litre de lait Caramel



Mettre le lait dans une casserole et porter à ébullition Verser dans le lait le riz et les sucres.

Faire cuire sur feu doux en surveillant et tournant régulièrement

Quand le riz est cuit ajouter les 2 œufs battus.

Préparer un caramel, ou prendre un caramel du commerce, le verser dans le moule.

Verser la préparation dans le moule et mettre cuire dans le four à 180° pendant 20 minutes.

Surveiller la cuisson.

Démouler 5 minutes après la sortie du four.

PLUi

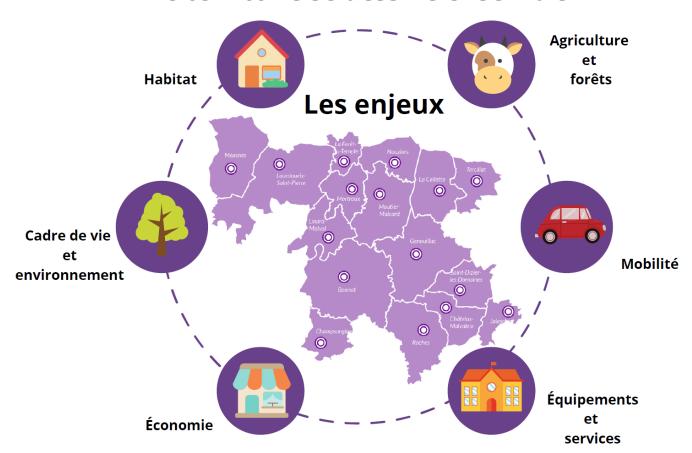
Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le PLUi est un document réglementaire qui définit les règles de construction ... mais pas seulement. Le PLUi a pour objectif de déterminer le cadre de vie à l'horizon 2035

Le territoire se dessine ensemble



Comment suivre l'élaboration du PLUi?



Réunions publiques



Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche 1 rue des violettes 23350 GENOUILLAC



Bulletins municipaux et intercommunaux **Lettres d'informations PLUi** Réseaux sociaux, intramuros et site internet



amenagement@portesdelacreuseenmarche.fr



Registres de concertation Boîtes à idées



05 55 80 88 01





Téléchargement gratuit

DISPUNSEESUR Soogle Play

Établiss ements scolaires

Réglage des notific ations





est sur



Le Maire, les conseillers municipaux et les employés communaux vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022







MAIRIE de MOUTIER-MALCARD 2, Place de la Maírie 23220 MOUTIER-MALCARD